



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 24 septembre 2010** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	17/09/2010
Affichage	17/09/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

THEME : FINANCES 3

**OBJET : TARIF DE LOCATION
D'UN APPARTEMENT T2 SIS A
L'ANCIENNE ECOLE
MATERNELLE DE STE CATHERINE**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

DJEFFAL Mohamed pouvoir à PEYTHIEU Eric
DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard
SIMOND Stéphane pouvoir à ESTACHY Monique
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine

Absents-Excusés :

DJEFFAL Mohamed, DAVANTURE Bruno, BRUNET Pascale, SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin

Secrétaire de Séance : BOVETTO Fanny



Rapporteur : Renée PETELET

Le Briançon Basket Ball souhaite bénéficier d'un logement communal en vue d'héberger un de ses joueurs.

Conformément à la législation en vigueur, il appartient au conseil municipal de fixer le tarif de location d'un appartement de type T2 d'une surface de 41,82 m², situé au 1^{er} étage de l'ancienne école maternelle de Sainte Catherine.

Les services de la Trésorerie Générale des Hautes-Alpes ont procédé à l'évaluation de la valeur locative, de ce logement pour un montant mensuel de 183,00 € (Cent quatre vingt trois euros) qui sera revalorisé selon les conditions légales et réglementaires en vigueur.
Par ailleurs, toutes les charges afférentes à ce logement seront à la charge exclusive du locataire.

Une convention d'occupation à titre précaire sera établie entre le Briançon Basket Ball et la Commune de Briançon selon les termes prévus par la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le tarif de location d'un logement T2 sis ancienne école de Sainte Catherine, ainsi que fixé ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune ladite convention d'occupation à titre précaire ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 28 SEP. 2010

PUBLIÉ LE 28 SEP. 2010

NOTIFIÉ LE